

**Formulaire de déclaration :
déplacements à l'extérieur du pays & symptômes**

Compte tenu de la propagation du coronavirus (COVID-19) et de la publication de nouvelles données par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Moisson Montréal prend dès maintenant diverses mesures de prévention, en se fondant sur les consignes émises par les autorités sanitaires, pour assurer la sécurité de tous dans les circonstances actuelles.

À cet effet, nous demandons à toute personne visitant les locaux de Moisson Montréal de compléter ce formulaire (employés, bénévoles, organismes accrédités et visiteurs).

Selon la situation, l'organisation prendra les mesures de prévention qui s'imposent, en suivant les consignes émises par les autorités sanitaires.

Informations générales

Statut (cochez)	Nom
Employé	
Bénévole	
Organisme accrédité	
Visiteur	

1) J'ai effectué un déplacement à l'extérieur du pays au cours des deux (2) dernières semaines

- **OUI**
- **NON**

Date du déplacement :

Destination et point(s) de correspondance :



2) Je suis en contact étroit avec une personne qui a effectué un déplacement à l'extérieur du pays au cours des deux (2) dernières semaines.

- OUI _
- NON _

Lien avec cette personne :

Date du déplacement :

Destination et point(s) de correspondance :

3) Je présente des symptômes associés au coronavirus (fièvre, toux, difficulté à respirer, perte d'odorat ou du goût sans congestion nasale)

- OUI _
- NON _

4) Je suis en contact étroit avec une personne qui présente des symptômes associés au coronavirus (fièvre, toux, difficulté à respirer, perte d'odorat ou du goût sans congestion nasale)

- OUI _
- NON _
-

5) Au cours des 14 derniers jours, avez-vous participé à des rassemblements sociaux allant au-delà des recommandations du gouvernement, c'est-à-dire :

Dans un lieu privé, (ex: domicile) (intérieurs ou extérieurs) maximum de 10 personnes, provenant de trois adresses différentes, en gardant une distance minimale de 2 mètres entre les personnes ?

Ou dans un lieu public (intérieurs ou extérieurs) maximum 50 personnes, en gardant une distance minimale de 2 mètres entre les personnes (1m50 dans des lieux spécifiques) ?

- OUI _
- NON _

Moisson Montréal ne peut autoriser l'accès à ses locaux à une personne qui répond par l'affirmative à l'une des questions précédentes.

Je m'engage solennellement à aviser Moisson Montréal promptement si ma situation change par rapport à l'une ou l'autre de ces questions.

Signature

Date